

## LETTRE D'ENTENTE

entre

**L'UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE,**  
ci-après appelée « l'Université »

et

**LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE L'UNIVERSITÉ  
DE SHERBROOKE, SCFP 7498 (SEESUS)**

ci-après appelé le « Syndicat »

**Objet : Mise en place du programme de télétravail - Université de Sherbrooke**

CONSIDÉRANT le projet pilote en cours concernant la mise en place d'un programme de télétravail pour le personnel de l'Université;

CONSIDÉRANT le souhait du Syndicat d'avoir un forum de discussion pour aborder précisément ce sujet et transmettre les commentaires reçus de la part des personnes salariées sur ce thème;

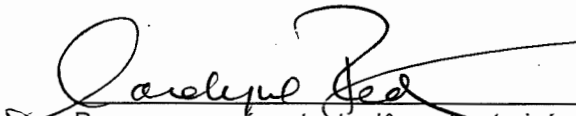
LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

1. Pour le reste de la durée du projet pilote, soit jusqu'au 31 décembre 2023, un comité de discussion composé de deux représentants désignés par l'Université et deux représentants désignés par le Syndicat se réunit sur demande de l'une ou l'autre des parties, afin de discuter de tout point relatif au programme de télétravail. Les parties conviendront des modalités de fonctionnement du comité.

En foi de quoi les parties ont signé ce 19<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2023.

Pour l'Université

Pour le Syndicat

  
Personne représentante dûment autorisée

  
Personne représentante dûment autorisée

Témoin

Témoin